Image not found or type unknown

frais de bouche dans une association caritative loi 1901

Par **INDYJOMAGIC**, le **05/11/2019** à **16:52**

Bonjour,

Dans une association caritative loi 1901 dont je fais partie, les cotisations de fonctionnement que nous lui payons peuvent elles entre autres être utlisées pour payer nos repas pendant nos réunions statutaires au restaurateur? Le solde restant sur le compte sert à payer divers frais tels que cartouches d'encre, papier,fanions etc. En compta devons-nous distinguer ces frais de bouche par rapport aux autres dépenses?

Merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **06/11/2019** à **08:57**

Bonjour,

* oui

* oui Tous les frais doivent être distingués selon leur nature.

Le Trésorier fait son rapport devant l'AG.

Mais effectivement on peut tomber dans des abus, si les repas en question ont lieu dans un restaurant 3 étoiles Michelin.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés